

COMPTE RENDU SOMMAIRE

N° 1

OPERATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES (ORT)

L'ORT, créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Élan) du 23 novembre 2018 est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, qui vise prioritairement à lutter contre la dévitalisation des centres villes.

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire. L'ORT s'adresse à tout territoire qui souhaite engager un projet de revitalisation.

Une ORT est portée conjointement par l'intercommunalité et sa ville principale. L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale et l'État et ses établissements publics. Toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat peut également le co-signer. Les préfets, services et opérateurs de l'État sont mobilisés pour accompagner les collectivités dans leur démarche.

Dans ce cadre, un important travail d'élaboration de projet de convention ORT Château-Renault – Communauté de communes du Castelrenaudais a été initié sous l'égide du Sous-Préfet de l'arrondissement de Loches et de Madame la Préfète.

Le projet de convention-cadre repose sur une mise en œuvre en 3 phases sur une durée de 7 ans :

- une première phase d'engagement, d'un an intégrant une étude pré-opérationnelle pour engager l'OPAH-RU, l'engagement d'études complémentaires pré-opérationnelles pour la redynamisation du centre-ville, et la mise en œuvre des premières actions dites matures de redynamisation du centre-ville (requalification de la rue de la République et réaménagement du musée du cuir).
- une deuxième phase de déploiement, de 5 ans, pour poursuivre les actions matures et engager de nouvelles actions de redynamisation du centre-ville, notamment celles issues de l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU.
- une troisième phase d'achèvement et d'évaluation, d'un an visant à terminer les actions engagées et l'évaluation de l'ORT

La convention d'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien ;
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site ;
- mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.

La convention précise le périmètre d'intervention et intègre un plan d'actions détaillé pour la phase d'engagement :

Intitulé de l'action	Calendrier	Maître d'ouvrage	Budget K€ HT	Partenaires financiers
Phase 1 : engagement et premières actions				
Etude pré-opérationnelle d'OPAH-RU	10/2019 12/2020	CCCR	70	Etat – ANAH
Révision de l'AVAP en SPR	10/2019 03/2021	CCCR	50	Etat – DRAC
Recrutement d'un chargé de mission ORT	12/2019 12/2025	CCCR	210	Etat – ANAH
Réaménagement de la rue de la République	2019 / 2023	Ville	1 800	Etat - Région - Département
Accueil mutualisé OT / musée	04/2019 06/2020	CCCR	305	Etat - Région - Département
Réaménagement du musée du cuir et tanneries	06/2019 2021	Ville	550	Etat - Région - Département
Etudes de réaménagement des places	01/2020 12/2020	Ville	100	Département et CCR via ADAC - CAUE
Résorption des friches urbaines : Démolition des anciennes écoles Combettes	07/2019 06/2020	Ville	350	Etat - Région
Restructuration du quartier de Bel Air – Espaces publics	12/2019 12/2021	Ville	350	Etat - Région
Valorisation de l'image de Château-Renault et du Castelrenaudais – Stratégie marketing et action année 1	01/2020 10/2021	Ville/CCCR	60	Etat - Région - Département - Caisse des dépôts et consignations

Pour assurer le suivi et l'évolution de l'ORT, un comité local sera constitué. Il sera présidé par le Maire de Château-Renault et le Président de la communauté de communes du Castelrenaudais. En sont membres la préfète de département et/ou le sous-préfet de Loches « référent départemental de l'Etat », les partenaires financeurs et les partenaires locaux, le directeur départemental des territoires et le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **a validé** la proposition de programme d'actions portées par la Ville de Château-Renault et la Communauté de Communes du Castelrenaudais,
- **a autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention ORT ainsi que ses avenants,
- **a autorisé** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

N° 2

DEMANDE DE DETR 2020 POUR LE REAMENAGEMENT MUSEOGRAPHIQUE ET SCENOGRAPHIQUE DU MUSEE DU CUIR ET DE LA TANNERIE

Par délibération du 19 décembre 2018, le Conseil Municipal a validé le programme de restructuration du Musée du Cuir et de la Tannerie, intégrant l'aménagement d'un bâtiment d'accueil mutualisé avec l'Office de tourisme communautaire (phase 1) et le réaménagement muséographique et scénographique du Musée du Cuir (phase 2).

L'aménagement du bâtiment d'accueil mutualisé avec l'office de tourisme est réalisé au sein d'un ancien bâtiment de rivière, cédé à l'euro symbolique par la Ville à la communauté de communes. La Communauté de Communes va réaliser les travaux d'aménagement au cours de l'hiver 2019-2020, avec le soutien de l'Etat au titre de la DETR 2019.

La restructuration du Musée du Cuir et de la Tannerie est une action mature de l'opération de revitalisation du territoire de la Ville de Château-Renault et du Castelrenaudais. Les échanges avec l'Etat, dans le cadre du projet de convention ORT, ont permis de négocier la possibilité d'un soutien renforcé de l'Etat pour accompagner deux dossiers de la Ville en 2020.

A ce titre, il est proposé de solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux 2020 pour engager la deuxième phase du projet de restructuration du Musée du Cuir et de la Tannerie, pour un montant total estimé de 550 000 € HT de travaux. Cette demande s'inscrit en cohérence et dans la continuité des travaux engagés par la Communauté de Communes pour la réalisation d'un accueil mutualisé entre le Musée et l'Office de tourisme communautaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **a décidé de solliciter** une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2020, à hauteur de 50 % du montant total estimé des travaux de réaménagement du Musée du Cuir et de la Tannerie,
- **a autorisé** Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention et à signer tout document pour l'exécution de la délibération.

N° 3

DEMANDE DE DETR 2020 POUR LA REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA REPUBLIQUE – PHASE 1

Par délibération du 14 juin 2019, le Conseil Municipal a validé l'avant-projet détaillé de la requalification de la rue de la République pour un montant total de travaux estimé à 1 618 064,60 € HT et autorisé le dépôt du permis d'aménager.

Le permis d'aménager a été accordé en date du 22 octobre 2019. L'entreprise Eurovia a été retenue, par délibération du 20 septembre 2019 pour réaliser les travaux prévus en tranche 0, de la place Jean Jaurès à la rue du 11 novembre 1918, au cours du 1^{er} trimestre 2020. Ces travaux sont subventionnés au titre de la DETR 2018.

La requalification de la rue de la République, artère principale de circulation dans le centre-ville, est une action structurante de l'opération de revitalisation du territoire de la Ville de Château-Renault et du Castelrenaudais. La requalification de la rue de la République a pour objectif de sécuriser les déplacements dans le centre-ville, de faciliter l'accès aux commerces et de proposer un cadre de vie attractif aux habitants tout en valorisant le patrimoine historique et naturel de la Ville.

Les échanges avec l'Etat, dans le cadre du projet de convention ORT, ont permis de négocier la possibilité d'un soutien renforcé de l'Etat pour accompagner la réalisation de l'ensemble du projet de requalification de la rue de la République. A ce titre, il est proposé de solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux 2020 pour engager une première phase de travaux en 2020-2021, intégrant la tranche 1 (de la rue du 11 novembre à la rue du Tertre de l'Horloge) et la tranche 2 (de la rue du Tertre de l'Horloge au pont de la Brenne) du projet de requalification de la rue de la République, pour un montant total estimé de 782 760 € HT. Une demande de DETR au titre de la phase 2 (tranche 3 et 4 du projet de requalification) sera sollicitée ultérieurement pour une réalisation des travaux en 2022-2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ➔ **a décidé de solliciter** une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2020, à hauteur de 50 % du montant total estimé des travaux de la phase 1 du projet de requalification de la rue de la République,
- ➔ **a autorisé** Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention et à signer tout document pour l'exécution de la délibération.

N° 4

REVALORISATION DES CHÈQUES DEJEUNER

Le chèque déjeuner est un moyen de paiement scriptural affecté au paiement des produits alimentaires dans les restaurants, la grande et la petite distribution.

Le chèque déjeuner offre l'avantage de permettre une exonération de cotisations sociales et fiscales tant que la participation de l'employeur est comprise entre 50 et 60 % de la valeur du titre.

Depuis le 1er janvier 2000, la commune de Château-Renault offre à ses salariés la possibilité de bénéficier de 20 chèques déjeuners mensuel d'une valeur faciale de 2 €, soit 40 € par mois.

L'employeur prend à sa charge la moitié de cet avantage, soit 20 €, et le salarié l'autre moitié.

Par ailleurs, le service paie de la Ville, va étudier la possibilité de mettre les chèques déjeuner sous forme de carte.

Sur proposition de Mme COUSTENOBLE, Adjointe aux Finances et Ressources Humaines et après avis favorable du comité technique en date du 06 novembre 2019,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ➔ **a décidé de passer, à compter du 1^{er} janvier 2020, les chèques de 2 à 4 € pour permettre la prise en considération de l'inflation, pour améliorer le pouvoir d'achat des agents municipaux et aussi pour être plus en cohérence avec les pratiques de valeurs des chèques.**
- ➔ **a autorisé Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tout document nécessaire avec la société Chèques Déjeuner pour revaloriser la valeur faciale des chèques et passer les chèques sous forme de carte.**

N° 5

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE ET LOIRE EN FAVEUR D'UN RETOUR AUX 90 KM/H SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés
(votants : 28, pour : 25, contre : 2, abstention : 1)

→ a formulé un vœu auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire en faveur d'un retour aux 90 km/h sur les routes départementales, en particulier sur les grands axes irriguant son territoire, soit :

- La D910 reliant Château-Renault à Tours
- La D766 reliant Château-Renault à Blois et à la Sarthe
- La N10 et la D31 reliant Château-Renault à Amboise et Vendôme

Fait à Château-Renault, le 15 novembre 2019

Le Maire,
Michel COSNIER

